



# Conseil économique et social

Provisoire

28 septembre 2005

Français

Original: anglais

---

## Session d'organisation pour 2003

### Compte rendu analytique provisoire de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 janvier 2003, à 16 heures

*Président* : M. Rosenthal ..... (Guatemala)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (*suite*)Thème du débat consacré aux activités opérationnelles de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social (*suite*)Prix du Millénaire du Conseil économique et social pour des pratiques optimales (*suite*)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être soumises dans l'une des langues de travail et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.



*La séance est ouverte à 16 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)**

**Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (suite)** (E/2003/8 et E/2003/L.2)

**Projet de résolution E/2003/L.2**

1. **Le Président** demande que, à titre exceptionnel, le projet de résolution soit présenté et adopté en anglais seulement, les consultations relatives à ce texte ne s'étant terminées qu'une demi-heure auparavant.

2. **M. De Santa Clara Gomes** (Portugal), facilitateur des consultations officieuses, présente la version préliminaire en anglais du projet de résolution qui sera ultérieurement publié sous la cote E/2003/L.2. Les membres du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau avaient pour objectif commun d'aider le peuple de ce pays à faire face à ses difficultés actuelles. Dans ce projet de texte, qui est équilibré et tourné vers l'avenir, le Conseil économique et social déciderait, notamment, de prolonger le mandat du Groupe jusqu'à la session de fond du Conseil, qui doit se tenir en juillet 2003.

3. **M. Roshdy** (Égypte) déclare que l'adoption d'un projet de texte dans sa seule version anglaise ne doit pas constituer un précédent. Sa délégation a déjà exprimé des préoccupations de même nature dans le passé, mais en vain. Le Président devrait réaffirmer dans son rapport que tous les projets de texte devant être adoptés par le Conseil doivent être mis à la disposition des membres dans toutes les langues officielles.

4. **M. L'Eglise Costa** (France) approuve la déclaration faite par le représentant de l'Égypte et espère que cette situation ne se reproduira pas à l'avenir. Néanmoins, les négociations relatives au texte venant seulement de se terminer, et au vu de l'importance que revêt la question pour la Guinée-Bissau, la délégation française ne s'opposera pas à l'adoption du projet de résolution.

5. **M. Neil** (Jamaïque) demande si tous les grands groupes, y compris le Groupe des 77 et la Chine, ont participé aux négociations sur le projet de résolution.

6. **M. De Santa Clara Gomes** (Portugal) confirme que tous les grands groupes, y compris le Groupe des 77 et la Chine, ont participé aux consultations.

7. **M. Loulichki** (Observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, confirme que plusieurs membres du Groupe des 77 et de la Chine, y compris le président du Groupe, ont participé aux négociations. L'idéal serait, certes, que tous les membres du Groupe participent à ces consultations, mais ce n'est pas toujours possible, en raison de la taille même du Groupe.

8. **M<sup>me</sup> Pliner-Josephs** (Secrétaire du Conseil), indique que le projet de texte a été soumis aux membres compétents du Secrétariat, qui ont informé le Bureau que ce projet n'avait aucune incidence sur le budget-programme.

9. **Le Président** considère que le Conseil souhaite adopter le projet de texte, distribué uniquement en anglais, qui sera publié sous la cote E/2003/L.2.

10. Le projet de résolution E/2003/L.2 est adopté.

**Thème du débat consacré aux activités opérationnelles de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social (suite)**

11. **Le Président** appelle l'attention des membres du Conseil sur un projet de décision qui leur a été distribué.

12. **M. Aboutahir** (Observateur du Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que, au paragraphe 27 de sa résolution 56/201, l'Assemblée générale a expressément prié le Conseil économique et social d'examiner, à sa session de fond de 2003, les conclusions sur lesquelles aurait débouché l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement alors en cours et de passer en revue les progrès réalisés en ce qui concerne le financement des activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies. Le financement des activités de coopération pour le développement est une question primordiale pour les pays en développement, et est à l'origine de toutes les défaillances au niveau des activités opérationnelles. À sa session de fond de 2003, le Conseil devra se concentrer en priorité sur la question du financement des activités opérationnelles de développement.

13. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent en outre que la demande formulée au paragraphe 56 de la

résolution, dans lequel le Secrétaire général est prié d'effectuer une évaluation impartiale et indépendante de la façon dont les fonds, programmes et organismes des Nations Unies sur le terrain assimilent les leçons tirées de leurs propres évaluations et de formuler des propositions sur la façon d'améliorer les mécanismes de rétroaction au niveau local, relève de la microgestion.

14. Si le Conseil ne parvient pas à prendre une décision au cours de la présente séance, le Groupe des 77 et la Chine sont disposés à poursuivre le débat, en particulier pour ce qui est de la question du financement des activités de coopération pour le développement des Nations Unies.

15. **M<sup>me</sup> Fragoulopoulou** (Grèce), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que l'Union est favorable, dans l'ensemble, au texte du projet de décision, mais qu'elle souhaite poursuivre le débat et régler les questions soulevées dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale.

16. **Le Président** propose que les consultations sur cette question se poursuivent sous la présidence du représentant de l'Éthiopie et que le Conseil revienne à cette question ultérieurement.

17. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Prix du Millénaire du Conseil économique et social pour des pratiques optimales**

18. **Le Président** appelle l'attention sur la note d'information relative au programme du Prix du Millénaire du Conseil et demande si le Conseil est disposé à s'engager dans le projet pilote proposé dans cette note.

19. **M. Shimizu** (Japon) se réjouit qu'on crée un programme du Prix du Millénaire, qui encouragera la société civile à mieux réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il décèle néanmoins une contradiction entre la note d'information, dans laquelle il est indiqué que le Prix du Millénaire, d'un montant modeste, pourra être financé par des ressources extrabudgétaires, et les assurances que le Président a données la veille au Conseil selon lesquelles le programme n'aurait pas d'incidences budgétaires supplémentaires. Ensuite, la sélection d'un jury indépendant, la création d'une base de données sur le site Web du Conseil et la présentation des candidatures vont entraîner une charge de travail

supplémentaire tant pour le Secrétariat que pour les bureaux régionaux des Nations Unies. Il faudra s'efforcer de la limiter autant que possible et d'évaluer au terme du programme le travail supplémentaire que cela aura entraîné. Enfin, il sera utile de savoir quand, comment et par qui le jury indépendant sera choisi.

20. **M<sup>me</sup> McCaan** (États-Unis d'Amérique) appuie l'idée du Prix mais souhaite attirer l'attention sur une incohérence technique. Dans le titre et dans le texte de la note d'information, les mots « Objectifs du Millénaire pour le développement » doivent être remplacés par les mots « Objectifs de la Déclaration du Millénaire ».

21. **M. Benmellouk** (Observateur du Maroc) estime que, vu le peu de temps dont on dispose, il faut remettre l'examen de cette question à l'ordre du jour de la séance suivante.

22. **M. Khan** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), en réponse aux questions posées, indique que la mise en œuvre du programme relatif au Prix n'a pas d'incidence sur le budget-programme. Le financement doit provenir de diverses fondations, dont certaines ont déjà exprimé leur soutien. Concernant les inquiétudes suscitées par les activités supplémentaires que pourrait entraîner la création d'une banque de données et la sélection d'un jury, le Directeur est convaincu qu'elles n'entraveront pas la bonne marche du Secrétariat. On mettra à profit les ressources de la Section des organisations non gouvernementales ainsi que les relations de travail que le Conseil entretient avec les institutions nationales, les représentants résidents et les organisations locales implantées au niveau national. Quant au choix du jury, le mieux sera que le Bureau, en consultation avec les organismes des Nations Unies, sélectionne une réserve de personnes représentant les diverses régions et possédant les connaissances nécessaires. Bien entendu, le Bureau consultera le Conseil avant de procéder à la sélection finale.

23. Le Directeur du Bureau partage l'avis de la représentante des États-Unis d'Amérique à propos des mots « Objectifs du Millénaire pour le développement », qui peuvent être remplacés dans le titre et dans le texte de la note d'information, par « la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui font partie de la Déclaration du Millénaire ».

24. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) se réjouit que soit instauré un programme relatif au Prix mais se demande comment le Secrétariat va choisir les candidats potentiels alors que les candidatures sont limitées aux organisations non gouvernementales. Il est préoccupé par l'exclusion du secteur privé, alors que celui-ci est appelé à jouer un rôle important dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

25. **M. Khan** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) signale que la portée du Prix sera nécessairement limitée. On peut envisager un projet distinct pour le secteur privé mais l'objectif du programme en question est de reconnaître des projets locaux encore méconnus qui ont donné de bons résultats. Le Prix concerne des initiatives de développement de la société civile au niveau opérationnel. Les initiatives de développement actuelles qui sont soutenues par le secteur privé ont souvent un caractère soit philanthropique, soit orienté sur les marchés, et la question de leur inclusion se pose dès lors qu'elles ont une portée extrêmement large et qu'elles risquent d'entraîner des conflits d'intérêts. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de récompenser des initiatives émanant de la société civile.

#### Questions diverses

26. **M. Nteruruye** (Burundi) s'enquiert de la lettre officielle que son pays a adressée au Président du Conseil en septembre 2002, dans laquelle il demandait la création d'un groupe consultatif spécial pour le Burundi. Une réponse favorable, qui se fait toujours attendre, indiquerait que le Conseil est disposé à porter au Burundi l'attention qu'il mérite. À l'époque où la lettre a été envoyée, un accord de paix était déjà signé et un gouvernement de transition installé. Depuis lors, des accords de cessez-le-feu ont été signés à Pretoria et à Dar es-Salaam et un seul des trois groupes armés ne les respecte pas. Certains problèmes techniques relatifs à l'application des accords de cessez-le-feu sont encore en cours de négociation.

27. À la demande du Conseil de sécurité, le Fonds monétaire international (FMI) a décidé de reprendre son aide au Burundi et les donateurs qui ont participé à la deuxième table ronde à Genève sont convenues d'apporter une contribution dépassant 905 millions de dollars des États-Unis, compte tenu des progrès

réalisés dans le processus de paix. Il faudra voir si ces contributions annoncées seront promptement versées.

28. Quoique la guerre ne soit pas terminée, la trêve est généralement respectée et les violations commises sont principalement liées à l'absence d'observateurs. L'Union africaine a décidé d'envoyer une force; néanmoins, les fonds destinés aux troupes, promis par divers pays, n'ont toujours pas été réunis. Le représentant du Burundi se fera un plaisir de fournir toute information complémentaire aux membres qui le souhaitent sur la situation actuelle au Burundi.

29. **Le Président** rappelle que, lors du premier examen de la demande du Burundi, le Conseil a décidé que le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit n'était pas en mesure de s'occuper de deux pays à la fois et qu'il était préférable de terminer le rapport sur la Guinée-Bissau avant de passer à d'autres cas. Le Bureau examinera la demande du Burundi le plus rapidement possible et la présentera au Conseil.

30. **M. Loulichki** (Observateur du Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appuie la demande du Burundi, laquelle constitue une preuve de confiance dans le système des Nations Unies et donne à la communauté internationale l'occasion de manifester sa solidarité. Il félicite le Burundi des résultats constructifs qu'il a enregistrés. Rien dans la résolution-cadre sur les groupes consultatifs spéciaux de cette nature (2002/1) n'empêche le Conseil de donner au Burundi une réponse positive. Donner suite à la demande du Burundi traduirait également une volonté politique d'aider les pays qui se trouvent dans des situations semblables.

31. **Le Président** dit que le Bureau étudiera la question prochainement.

*La séance est levée à 17 h 20.*